

ENQUÊTE DE PERCEPTION CEPAG

Le CEPAG aborde l'analyse de la perception des délégués sous un angle qualitatif, sur base des résultats d'entretiens individuels approfondis réalisés en 2012 auprès de 2 délégués et 4 permanents syndicaux.¹

L'objectif de l'enquête commandée par le CEPAG est essentiellement prospectif. Il s'est agi de recueillir les témoignages et avis des personnes interviewées sur trois aspects liés à la transition juste :

- les représentations mentales de la transition juste et d'autres notions connexes telles que le développement durable, la décroissance, l'éco-socialisme, la croissance verte, la relance économique ;
- la faisabilité opérationnelle des « actions vertes » en entreprise, dans le cadre du dialogue social ;
- les recommandations à adresser au monde politique et la perception du rôle à jouer par les syndicats pour avancer dans la concrétisation de la transition juste.

Force est de reconnaître que la notion de transition juste, si elle fait l'unanimité en sa faveur, reste un concept relativement vague. Au-delà des principes généraux qui apparaissent consensuels, un certain nombre d'aspects pratiques viennent néanmoins rapidement à l'esprit des interlocuteurs : réduction de la consommation d'énergie, durabilité, utilisation rationnelle des matières premières, retour au local ou encore réduction des émissions de gaz à effet de serre.

« C'est une sorte de modèle alternatif qui serait à développer par rapport au modèle capitaliste, et qui tient compte des fondements du développement durable. »

Si les aspects environnementaux de la transition juste sont facilement identifiés, en revanche, sa dimension sociale est davantage sujette à caution. En particulier, un certain scepticisme perdure sur le poids réel des aspects de justice sociale et sur la prise en compte de l'enjeu du renforcement de la démocratie participative.

Un découragement est également exprimé face à l'ampleur des problématiques et à l'absence ressentie d'avancées réelles.

En effet, aux yeux des personnes interrogées, la transition juste requiert d'abord de changer le système économique. L'organisation capitaliste, le libre-échange dans une économie de marché globalisée, la financiarisation de l'économie et la démission de l'Etat de son rôle de régulateur apparaissent comme un contexte hostile.

Le développement durable est perçu comme plus ou moins synonyme, mais trop longtemps galvaudé, de transition juste. La relance économique pourrait être compatible avec la transition juste, à condition d'encourager la relocalisation de la production.

Au niveau de la mise en œuvre de mesures concrètes en entreprise cette fois, la dynamique relationnelle au sein de l'organisation, que ce soit entre les délégués et la direction, entre les représentants des différentes organisations syndicales et entre les délégués et les travailleurs apparaît comme primordiale.

Trois niveaux sont évoqués dans la mise en œuvre de mesures environnementales dans l'entreprise. Le premier est perçu comme essentiellement du ressort de la direction et porte sur la modification des infrastructures et des processus de production. Le deuxième concerne les changements de comportements des travailleurs et le troisième niveau porte sur l'organisation du travail. Ces deux derniers échelons semblent pouvoir plus facilement faire l'objet d'un dialogue social constructif.

Le rôle du délégué porteur des préoccupations environnementales est considéré comme complexe. Ce dernier est confronté, en premier lieu, à l'opposition entre l'intérêt à long terme et l'intérêt économique à court terme pour l'entreprise qui est le plus souvent privilégié.

« Comment faire bouger les choses dans mon entreprise si ailleurs rien ne se fait ? »

Le délégué « vert » doit également éviter le piège de la déresponsabilisation du collectif au profit d'une seule personne qui se voit investie des questions d'environnement et dont le discours risque d'être minimisé, voire caricaturé.

Enfin, il est intéressant de constater que les personnes interrogées mettent en évidence le fait que le collectif peut être un facteur d'inertie. La transition juste exigerait parfois que l'on repense l'organisation du travail, qu'on transforme les acquis sociaux, ce qui provoque souvent, dans un premier temps, la réticence des travailleurs. Il s'agit donc d'être particulièrement attentif à ne pas opposer les revendications syndicales classiques avec les préoccupations environnementales.

Par rapport à ceux qui ne l'ont pas suivie, les participants aux formations RISE se sentent tout à fait au courant de ce qu'ils peuvent accomplir sur leur lieu de travail. Ils sont plusieurs à expliquer qu'en cas de nouvelle problématique environnementale ou de solution à trouver, la proximité de la cellule RISE, les conseils qu'elle prodigue sont toujours pertinents et les aident fortement.

En ce qui concerne cette fois le rôle des acteurs politiques, les principales critiques qui émergent sont celles de la complexité, du manque de cohérence entre des initiatives qui ne sont pas articulées entre elles en général et les lacunes en termes de communication vers le citoyen. Des aspects positifs sont néanmoins également relevés tels que la large prise en compte du thème de l'environnement dans le Plan Marshall 2.Vert ou encore l'Alliance Emploi-Environnement et les différentes mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau du logement.

Enfin, la place du syndicat dans la mise en œuvre de la transition juste est largement plébiscitée car il détient, selon les personnes interrogées, une série de compétences essentielles pour être un « provocateur de changement » : capacités de mobilisation collective, vision transversale qui lui permet d'appréhender les différentes facettes de la transition, outils de compréhension et d'action via l'éducation populaire, liens nationaux et internationaux avec d'autres organisations syndicales, capacités d'influencer l'agenda politique, de créer des rapports de force et de rassembler différents acteurs autour d'un projet commun.

Ces différents constats rejoignent en grande partie les évaluations réalisées par la cellule RISE du CEPAG. Elles contribueront à renforcer son programme de travail afin de répondre aux difficultés évoquées mais aussi à mettre en avant certaines préoccupations telles que la justice sociale et la démocratie dans l'approche des questions environnementales.

ⁱ A travers le recours à un prestataire externe, l'objectif de l'étude était d'offrir à la cellule RISE du CEPAG des éléments de réflexion neufs ainsi qu'un point de vue extérieur sur une problématique qu'elle traite déjà depuis des années.